

MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX



10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

ARRETE PERMANENT DU MAIRE N° A 2026-01-04

PORANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Vu le Code de la Route notamment ses articles R1 et R4

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2

Vu la demande de la Société COMPAGNIE DES TELECOMS ET RESEAUX – ZI de Galinay – 42230 ROCHE-LA MOLIERE représentée par Monsieur DIDIER Pascal,

Considérant que pour permettre des interventions dans les chambres et poteaux télécoms de l'ensemble de la commune. Concernant la réalisation des travaux de maintenance, SAV et le déploiement de la fibre optique, il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} :

La Société COMPAGNIE DES TELECOMS ET RESEAUX est autorisée à effectuer les travaux désignés ci-dessus.

Article 2 :

Ces travaux seront réalisés à compter du 1^{er} Janvier 2026 au 31 Décembre 2026.

Article 3 :

Pendant cette période, la circulation sera alternée avec empiétement sur chaussée.

Article 4 :

Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur.

Article 5 :

L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier.

Article 6 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.



A Bussy-Albieux,
Le 12 Janvier 2026

Le Maire
Serge DERORY